

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « A1 » DU PERMIS DE CONDUIRE

AUTO-MOTO-ÉCOLE NANCÉIENNE

Quartier - Faubourg des 3 Maisons

83 BIS RUE CHARLES KELLER

54000 NANCY



Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du permis B (au minimum depuis 2 années), qui souhaitent conduire, sur le territoire français, une motocyclette légère n'excédant pas 125 cm³ (≥15 kW).

Les conditions d'accès à la conduite d'une motocyclette légère, pour les personnes titulaires du permis B ont été modifié le 1^{er} janvier 2011 (JO - Arrêté du 17 décembre 2010).

Désormais la législation oblige le titulaire du permis B à avoir **2 années d'expérience** sur un véhicule de catégorie B et avoir effectué une **formation obligatoire d'une durée de 7 heures** en établissement de conduite et de sécurité routière.

Vous ne serez pas obligé de passer la formation si titulaire du permis B depuis 2 ans et vous avez été assuré pour un deux roues de 50 à 125 cm³, entre 2006 et 2010, quelle que soit la durée de l'assurance. Ou vous êtes titulaire d'un permis B avant mars 1980, sans pouvoir conduire un trois-roues. Ou encore conducteur d'un trois-roues de la catégorie L5e.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et possédant la mention 2 roues.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée ; cette attestation est obligatoire pour faire assurer ledit véhicule et en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

La formation de 7 heures est constituée de 3 phases :

LA FORMATION THÉORIQUE : DURÉE DE 2 HEURES

La formation théorique collective consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que :

- L'accidentologie sur la Route et ces conséquences ;
- Les pièges de la Route ;
- Les équipements du véhicule et du motocycliste ;
- Les dangers de l'alcool et des autres substances illicites.

LA FORMATION PRATIQUE HORS-CIRCULATION : DURÉE DE 2 HEURES

La formation pratique hors-circulation doit vous permettre de maîtriser votre véhicule et de vous y adapter, par le biais des différents exercices effectués avec votre formateur et notamment :

- Prise en mains du véhicule ;
- Vérifications techniques du véhicule ;
- Démarrage du véhicule ;
- Positionnement du conducteur et d'un passager sur le véhicule ;
- Passage des vitesses ;
- Freinages ;
- Position sur la chaussée ;
- Tenir l'équilibre avec ou sans passager.

LA FORMATION PRATIQUE EN CIRULATION : DURÉE DE 3 HEURES

La formation pratique en circulation doit vous permettre de pouvoir conduire en toute sécurité en agglomération et hors-agglomération :

- Adapter sa vitesse et son allure aux situations ;
- Choisir sa voie et sa position sur la chaussée ;
- Rechercher des indices utiles (signalisation, trajectoires, etc.) ;
- Franchir en toute sécurité les différents types d'intersections ;
- Changer de direction ;
- Dépasser et être dépassé.